

# **Compte rendu du Conseil Municipal du 16 mai 2009**

**Présents :** Catherine ARCANGELI, François ARCANGELI, Jean ASTUGUE, Josette CAZES, Jean-Paul ESTRADE, Gérard DALL'ARMI, Béatrice MARCOS, Gérard LARREY, Monique PINTO, Francis PRADERE, Gérard PRADERE.

Catherine ARCANGELI est désignée secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 18 heures.

## **1- Etudes d'assainissement**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'étude préalable réalisée par SOGREAH Consultants concernant l'assainissement.

Cette étude présente 2 scénarios possibles :

- Station d'épuration entre Arbas et Barat, avec un coût de 1 050 000 euros HT ;
- Station d'épuration sur la route de Peyréou, avec un coût de 786 000 euros HT.

Le raccordement du futur camping est envisagé pour un coût de 126 000 euros.

Possibilité de 0 à 55 % de subvention plus 18 % en annuités.

Décision prise par le Conseil Municipal de déposer une demande de subvention auprès de l'agence de l'eau Adour Garonne pour les présentes études.

Adoptée à l'unanimité.

## **2- Contrôle des assainissements existants**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'offre du SDEA concernant le contrôle de conformité des installations neuves et réhabilitées d'assainissement non collectif.

La facturation se fera à la prestation, tarifs HT :

- Instruction de la demande et déclaration d'avis technique du projet avant réalisation des travaux : 20 €
- Contrôle technique après réalisation des travaux avant remblai et rapport de visite : 89 €
- Visite supplémentaire si non respect de la réglementation : 43 €

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'offre du SDEA pour le contrôle de conformité des installations d'assainissement.

## **3- Etude pour la faisabilité d'un lac**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'étude réalisée par AGERIN SARL sur la faisabilité d'un plan d'eau sur le ruisseau de Gourgues, délimité entre le « chemin de Gourgues » et le « chemin de la Mouline ».

Cette réalisation est soumise à de multiples autorisations administratives.

Le Conseil Municipal décide d'envoyer l'étude au service instructeur afin de savoir si cet ouvrage est envisageable.

## **4- Plan Local d'Urbanisme**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état d'avancement du PLU et les réflexions en cours, du groupe de travail, autour des zones constructibles.

S'il fait peu débat de limiter la constructibilité dans les secteurs « route de Fougaron », « route de Herran », « route de Planque » et « route de Peyréou », les questions se portent sur le devenir de la zone entre Arbas et Barat, actuellement en cours d'urbanisation.

Une réunion de travail spécifique sera prochainement programmée.

## **5- Subventions**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de voter les subventions aux associations sans que participent à ce vote les conseillers municipaux qui en sont membres et il propose d'annuler certaines subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'annuler les subventions votées lors du vote du budget pour les associations suivantes :

- Foyer rural d'Arbas,
- Mémoire de l'Arbas,
- Syndicat d'initiative de la Vallée de l'Arbas,
- Dièdre Arbasien
- Ecole de musique de Salies.
- Rouède Arbas Pétanque

Monsieur le Maire propose de voter les subventions pour chaque association :

### **Foyer Rural**

Monique PINTO, Jean-Paul ESTRADE et Gérard LARREY ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal attribue une subvention de 2 000 € au Foyer rural d'Arbas pour l'année 2009.

### **Mémoire d'Arbas**

Monique PINTO et Gérard PRADERE ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal attribue une subvention de 5 00 € à l'association Mémoire de l'Arbas pour l'année 2009.

### **Syndicat d'Initiative de la Vallée de l'Arbas**

François ARCANGELI et Gérard LARREY ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal attribue une subvention de 7 350 € au Syndicat d'initiative de la Vallée de l'Arbas pour l'année 2009.

### **Rouède Arbas Pétanque**

Jean ASTUGUE ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal attribue une subvention de 200 € à l'association Rouède Arbas Pétanque pour l'année 2009.

### **Dièdre arbasien**

Gérard LARREY ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal attribue une subvention de 200 € au Dièdre arbasien pour l'année 2009.

### **Ecole de musique de Salies du Salat**

Gérard LARREY ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal attribue une subvention de 100 € à l'école de musique de Salies pour l'année 2009.

## **6- Facturation d'eau potable**

Monsieur le Maire fait part des conflits rencontrés dans certaines communes par rapport au plafonnement de la partie fixe de la facturation qui ne serait pas respectée, alors qu'elle est imposée par la Loi.

Après consultation des services de la Sous-Préfecture, Monsieur le Maire indique que la Loi précise que ce plafonnement n'est pas applicable aux communes touristiques, comme l'est Arbas et la plupart des communes du canton.

## **7- Emprunt eau potable**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux de renforcement du réseau d'eau 2008 qui ont été engagés.

Après consultation, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal de contracter auprès du Crédit Agricole :

- Un prêt long terme d'un montant de 25 460 € sur une durée de 10 ans au taux fixe de 3,85 % annuel selon les caractéristiques suivantes :
  - Date de déblocage des fonds : 06/07/2009
  - Date 1<sup>ère</sup> échéance : 10/10/2009
- Frais de dossier : néant.

Où l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à réaliser cet emprunt auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole,
- L'autorise à signer les contrats ainsi que tous les documents y afférent,
- S'engage à créer toutes les ressources nécessaires au remboursement de ces emprunts.

## **8- Défense de l'école publique**

Madame Monique Pinto et Monsieur Gérard Pradère font le compte rendu au conseil municipal de la réunion d'information organisée par les associations de parents d'élèves concernant la défense de l'école publique.

Le Conseil Municipal prend note de ces informations avec inquiétude.

## **9- Ecole numérique rurale**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la possibilité pour les écoles d'obtenir du matériel informatique, notamment des ordinateurs portables qui permettraient à toutes les écoles du RPI d'établir un roulement.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de faire part de cette information au SIDEVA.

## **10- Création poste besoin occasionnel**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de recruter un agent pour le remplacement de Karine ROZES à l'agence postale durant ses congés.

Après en avoir délibéré et compte tenu que l'agence postale communale a besoin d'un agent, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à recruter un agent pour couvrir ce besoin occasionnel.

Cet agent sera recruté au grade d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe, indice brut 281, pour une durée hebdomadaire de 17 heures 30, pour les périodes suivantes :

- du 22/05/2009 au 07/06/2009
- du 29/06/2009 au 19/07/2009.

## **11- Acquisition jeux tables et bancs**

Monsieur le Maire propose d'acquérir des jeux pour enfants pour le pré commun et des tables avec les bancs pour la salle polyvalente.

Cette dépense est prévue au budget 2009.

Il présente la proposition de PRO. MAT Collectivités d'un montant HT de 12 748,00 € ; TVA : 2 498,61 € ; TTC : 15 246,61 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'acquérir ce matériel
- d'établir le plan de financement suivant :

dépenses		15 246,61
immobilisation en cours	c/ 2184	15 246,61
recettes		15 246,61
subvention département	c/ 132 50%	6 374,00
besoin de financement		8 872,61

-de solliciter de Monsieur le Président du Conseil Général l'aide la plus élevée possible et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce projet.

## **12- Questions diverses**

- Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la donation de plusieurs terrains par la famille Rouig, ce qu'accepte le conseil.
- Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'un cache container est abîmé au parapente. De plus le Conseil Général a signalé qu'il est interdit de poser des caches containers sur les départementales sans convention. Le problème se pose dans plusieurs lieux du village.  
Le Conseil Général doit faire un courrier en ce sens.
- Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la difficulté qu'éprouve la commune pour faire effectuer les petits travaux depuis que Monsieur Tarquin ne travaille plus pour la commune.  
Le conseil municipal décide de faire appel aux agents de la Communauté des Communes pour effectuer de petits travaux ponctuels (vitres, panneaux,...).
- Madame Béatrice Marcos fait part au conseil municipal de la nécessité de renouveler le contrat de Monsieur Philippe Sarrère. Le coût pour la commune est désormais de 300 euros par mois. Le conseil accepte.  
Il est décidé que les horaires de travail seront affichés à la mairie.
- Monsieur Francis Pradère informe le conseil municipal qu'un agriculteur a enlevé le calcaire sur la route de Berteille pour mettre un fil de clôture.  
Il est décidé d'écrire un courrier pour la remise en état après avoir eu confirmation de l'identité de l'agriculteur.
- Monsieur Gérard Dall'Armi attire l'attention du conseil municipal sur la demande de Monsieur Christian Estrade par rapport à la nécessité d'effectuer des travaux sur le chemin de la Mouline très endommagé.
- Madame Béatrice Marcos informe le conseil municipal du danger que représente le presbytère pour les enfants du village qui vont jouer dans l'appentis en bois jouxtant la maison.  
De plus il est signalé une fuite. Une demande au service des eaux sera faite afin de couper l'arrivée d'eau.
- Monsieur le Maire fait part d'un courrier demandant la pose d'un éclairage public dans l'impasse du Tucaou. Or plusieurs propriétaires ne souhaitant pas la mise en place de cet éclairage à l'entrée de l'impasse il est décidé d'aller voir sur place pour mesurer le problème.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au samedi 6 juin à 18 heures.  
La séance est levée à 20 heures 45.